



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 6549

Texte de la question

M Alain Mayoud appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le montant des crédits spécifiques permettant à des agricultrices d'accéder à des stages de formation du type 200 heures. Ces stages, qui ont débuté à l'automne 1988, ne sont plus rémunérés que sur une base de 50 p 100 de la durée du stage, en raison d'insuffisance de crédits. L'augmentation des crédits de rémunération des stagiaires dans le budget de 1989 est certes encourageante, elle reste cependant insuffisante pour permettre une rémunération des stagiaires sur toute la durée du stage ; or, le financement de ces stages reste déterminant pour l'accès de nombreuses agricultrices à une formation de longue durée. Il lui demande d'indiquer s'il entend réexaminer dans un sens plus favorable les conditions de financement de ces formations spécifiques afin de permettre une rémunération des stagiaires sur la durée totale de la formation.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1989, les moyens disponibles ont permis l'augmentation du volume global des heures-stagiaires subventionnées. Cet accroissement s'est accompagné d'une amélioration du pourcentage de rémunération qui a été porté à 70 p 100 de la durée effective du cycle alors qu'il n'était que de 50 p 100 au deuxième semestre 1988. Ce pourcentage est resté en vigueur pour 1990 et 1991.

Données clés

Auteur : [M. Mayoud Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6549

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3575